MAIS QUI SONT NOS PARLEMENTAIRES ? DÉPUTÉS ET SÉNATEURS DE LA III^e RÉPUBLIQUE À TRAVERS L'ICONOGRAPHIE POPULAIRE

Yvan Boude
(IEP Grenoble / PACTE **)**

Les Assemblées d'État sont le plus souvent appréhendées comme des lieux de pouvoir et de décision. Ainsi, les nombreux travaux qui leurs sont consacrés, qu'ils soient l'œuvre d'historiens, de politologues ou de juristes, s'intéressent plus particulièrement à leur rôle et à leur organisation mais également aux carrières et aux actions de leurs principaux acteurs. Ces deux grandes thématiques induisent l'utilisation de sources appartenant soit à l'univers de l'écrit - programmes électoraux et mémoires des acteurs, rapports des commissions et articles de presse… - soit à l'univers de l'oral - discours et débats parlementaires. En dehors de ces différents matériaux privilégiant écrit et oral, les études ayant pour thème le fait parlementaire ne semble pas envisager l'image ni comme une réelle source historique, et encore moins comme un objet de recherche à part entière, et cela de façon plus prononcée encore pour les époques précédant l'apparition de la télévision[1]. Parfois, l'image peut illustrer une description et est alors utilisée pour sa valeur suggestive ; parfois, elle sert de preuve à une démonstration, cette dernière s'appuyant sur sa valeur justificative ; presque toujours, elle puise sa seule force dans ce que Roland Barthes nomme le « ça a été[2] ». Pourtant, comme le souligne Maurice Agulhon, « le pouvoir politique n'est pas seulement la somme des hommes qui instaurent et qui manœuvrent certaines

[1] L'analyse du rôle politique de la télévision, comme support d'information et comme outil électoral, bénéficie en effet de nombreuses recherches. Voir par exemple Jean-Paul Gourevitch, "Le clip politique", *Revue Française de Science Politique*, 1989, n° 1, p. 21-33 ; Christian Delporte, "Lecanuet en 1965 : l'effet télévision ?", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1997, n° 46, p. 32-35 ; Agnès Chauveau, "L'homme politique et la télévision. L'influence des conseillers en communication", *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, octobre-décembre 2003, n° 80, p. 89-100.

[2] Roland Barthes, en utilisant cette expression synthétique et imagée, définit la photographie comme « un certificat de présence » puisqu'elle fixe et révèle une réalité du passé dont on ne peut nier l'existence. Roland Barthes, *La Chambres claire. Note sur la photographie*, Paris, Cahier du Cinéma – Gallimard – Le Seuil, 1980, p. 119-122.

institutions, qui se réclament de certaines idées et procèdent à certaines actions. Il vise à se faire reconnaître, identifier et favorablement apprécier, grâce à tout un système de signes et d'emblèmes[1] ». Et, c'est parmi ces signes et ces emblèmes que l'imagerie politique semble jouer un rôle prépondérant.

Aussi, s'abstenir d'étudier l'imagerie politique, c'est laisser en dehors de tout projet de recherche l'importante production iconographique qui, encouragée par les acteurs eux-mêmes ou leur échappant totalement, fut - et reste encore de nos jours - abondamment utilisée comme support d'informations relatives à la vie politique française. Mais, c'est également négliger le fait que ce matériel - caricatures et photographies de presse, affiches et cartes postales - permettent aux hommes politiques de se faire connaître et reconnaître par leurs administrés. Or, c'est bien souvent par l'intermédiaire de son portrait photographique plus qu'à travers ses discours ou ses écrits que l'on découvre son député ; c'est par l'intermédiaire des photographies de presse ou des actualités cinématographiques plus qu'à travers les comptes rendus des séances parlementaires que l'on apprécie son travail. C'est enfin oublier que si cette iconographie est un espace d'informations relatives à la vie politique, elle représente aussi un espace d'apprentissage et d'échange. Ainsi, s'intéresser à l'iconographie politique, c'est étudier une parcelle de la médiatisation de la vie politique et parlementaire et de sa réception par le public.

Parmi l'abondante iconographie politique s'attachant à transmettre une certaine vision de la vie parlementaire - images trop nombreuses pour être toutes étudiées ici -, il s'agira présentement d'interroger l'iconographie populaire. En effet il semble possible, et cela en fonction de leur lieu de création, de leur public et de leur audience comme de leurs modalités d'acquisition, de catégoriser les différentes mises en image du politique.

Premièrement l'iconographie « institutionnelle » qui rassemblerait les images produites par une institution politique à l'usage principalement des administrations, des professionnels comme des spécialistes de la politique. En ce qui concerne l'iconographie parlementaire ce seraient, par exemple, les *Notices et portraits* des Assemblées qui, comme le souligne Fabrice d'Almeida, sont avant

[1] Maurice Agulhon, *Histoire vagabonde. Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Tome 1, Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 1988, p. 283-284.

tout des fichiers administratifs destinés à « […] *mettre à la disposition des professionnels une image fidèle des parlementaires*[1] ».

Deuxièmement, l'iconographie « informative » qui réunirait les images produites dans le but d'informer l'ensemble des citoyens sur la vie parlementaire et sur ses principaux acteurs. Ce sont plus particulièrement les nombreuses illustrations utilisées, sous forme de gravures puis de photographies, de caricatures ou de dessin, par la presse, mais également les images accompagnant les campagnes électorales. Pour reprendre le modèle des « trombinoscopes », c'est par exemple le répertoire alphabétique de l'ensemble des membres du Sénat et de la Chambre des députés, publié chaque année par l'Almanach Vernot et composé d'une succincte biographie de chaque parlementaire, celle-ci étant le plus souvent accompagnée d'une photographie.

Et enfin, l'iconographie « populaire » qui associerait un vaste ensemble d'images multiples, dont le trait commun serait d'être diffusé sous forme de cartes postales. Pourquoi mettre à part cette production cartophile ? La grande différence entre l'iconographie purement informative et l'iconographie populaire, toutes deux utilisant le même type d'illustration sinon les mêmes images, réside principalement dans les processus de diffusion, d'acquisition et d'appropriation de ces images. En effet, l'iconographie informative s'impose de fait au regard, puisque les affiches électorales ou les illustrations des journaux ne sont pas des images choisies par l'électeur ou le lecteur. Cette iconographie contraint et assigne le regard au détour d'une rue ou à l'intérieur d'un quotidien. À l'inverse, le sujet s'approprie directement la seconde. C'est l'illustration elle-même qui détermine son intérêt. En d'autres termes, un journal sera rarement choisi et acheté pour une illustration particulière mais ce sera l'ensemble de son contenu qui déterminera le choix. Différemment, une carte postale sera intentionnellement sélectionnée, choisie et acquise pour son illustration elle-même. Cette illustration portera une part du sens de la communication, avec un désir de partage avec un proche, d'exposition dans un lieu de vie, d'enrichissement d'une collection.

Ainsi, de tous les documents iconographiques ayant pour thème le politique, c'est très certainement la carte postale qui offre l'un des corpus les plus importants en terme de nombre d'images et l'un des

[1] Fabrice d'Almeida, « Naissance et puissance du trombinoscope », *Parlements. Revue d'Histoire Parlementaire et Politique*, printemps 2003, n° 1, p. 111.

plus caractéristiques pour illustrer et interroger l'intérêt des français pour la vie politique.

I. Carte postale et iconographie politique

C'est en 1872 que la loi de finances du 20 décembre consacre l'apparition de la carte postale en France. Celle-ci se fait sur le modèle de la carte-correspondance dévoilée en octobre 1869 par l'administration des postes autrichiennes puis exportée l'année suivante en Allemagne et en Angleterre. Pour le député Louis Wolowski, auteur d'un amendement proposant l'emprunt de ce système[1], l'adoption de la carte-correspondance permettrait à l'expéditeur de « réaliser une économie sur le prix d'affranchissement de la lettre ordinaire[2] », mais lui permettrait également de réaliser une économie de temps en le dispensant de la fastidieuse recherche de tous les « instruments épistolaires » habituellement utilisés. En facilitant ainsi les correspondances « qui n'exigent ni longs développements, ni aucune espèce de mystère[3] », les cartes postales permettront d'accroître rapidement le nombre des échanges épistolaires et ainsi répondront, à terme, aux obligations résultant des charges de guerre comme des déficits des budgets de 1870-1871.

Cette loi ne vise donc nullement à promouvoir un nouveau moyen de satisfaire le désir de vulgarisation de l'image photographique. La carte-correspondance n'est alors qu'un rectangle de carton colorisé de douze centimètres sur huit centimètres, dont le recto devait accueillir le timbre d'affranchissement ainsi qu'un cadre réservé à l'adresse du destinataire et le verso la correspondance de l'expéditeur. Pourtant, très vite, la carte postale va devenir un support illustré de correspondance et sera rapidement reconnue comme tel par un décret du ministère des Postes et Télégraphes qui autorisera en

---

[1] Louis Woloski, qui s'oppose vigoureusement à la hausse des tarifs postaux envisagée par l'Assemblée nationale dès 1871, propose un premier amendement lors de l'examen de la loi du 24 août 1871 modifiant les taxes postales. Celui-ci fut rejeté au motif que « les cartes postales créeraient une concurrence aux lettres, ce qui diminuerait considérablement la recette et irait contre le but même du projet de loi ». Alexis Belloc, *Les Postes françaises. Recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, Paris, Librairie de Firmin-Didot et Cie, 1886, p. 599. Il faudra donc attendre l'examen de la loi de finances du 20 décembre 1872 pour que sa proposition soit retenue.

[2] Louis Wolowski, « La carte postale en divers pays » dans *Journal des économistes*, 1873, p. 90.

[3] *Ibidem*, p. 92.

1883, au verso des cartes-correspondances, l'apparition de mentions écrites ou imprimées. Plus encore, la carte postale sera finalement dissociée de sa fonction première de support de correspondance écrite au début du XX^{e} siècle. Un arrêté ministériel du 22 mars 1902 précisera alors que « l'envoi à découvert et au tarif de cinq centimes des cartes postales illustrées ne portant pas de correspondances est autorisé dans le service intérieur ».

Dès lors, la carte postale deviendra le support privilégié, et cela jusqu'au lendemain de la première guerre mondiale, de toute une production photographique qui ne bénéficiait jusqu'alors que d'une très faible vulgarisation, les journaux privilégiant encore largement à cette époque l'information écrite. L'imagerie politique sera tout naturellement présente dans cette production iconographique, si bien que, dès le tournant du XX^{e} siècle, les principales institutions politiques vont disposer des cartes postales illustrées pour permettre la vulgarisation de l'apparence physique de leurs représentants mais également la perception de leurs activités sinon de leurs rôles.

Ce sont d'abord les cartes postales illustrées popularisant la geste présidentielle, un genre nouveau qui semble apparaître lors des funérailles de Félix Faure organisées à Paris en 1899. Dès lors, les cartes postales, et cela jusqu'au début des années 1920, proposeront les récits illustrés des visites du président de la République en province, de ses voyages officiels à l'étranger ou de sa participation aux grandes commémorations et cérémonies nationales. Ces cartes postales proposeront aussi de nombreux portraits des différents chefs de l'État, que ce soit pour célébrer leur élection à la présidence de la République, pour commémorer une inauguration ou pour saluer une action emblématique. Enfin, les cartes postales seront utilisées par de nombreux caricaturistes pour diffuser leurs dessins qui, sur un ton humoristique sinon satirique, traiteront de l'actualité présidentielle.

Ce sont ensuite les cartes postales illustrées ayant pour thème les différents cabinets ministériels. Sans multiplier les exemples, ce fut notamment le cas de toute une série de cartes postales éditées autour du ministère Clemenceau de 1906[1]. Reprenant la forme du trombinoscope, pour une carte postale présentant les portraits des différents membres de ce ministère gravés par Franck Leford ; sous une forme plus humoristique pour une carte illustrée par le

[1] Certains ministres ou président du Conseil disposent d'une abondante représentation cartophile. Ce sera le cas d'Émile Combes, dont de nombreuses cartes postales illustrent son « combat » pour la séparation des Églises et de l'État.

caricaturiste Mille, intitulée *W.C. 100. Cabinet Ministériel*, carte associant aux portraits humoristiques des ministres des jeux de mots sur leurs noms (Ill. 1).

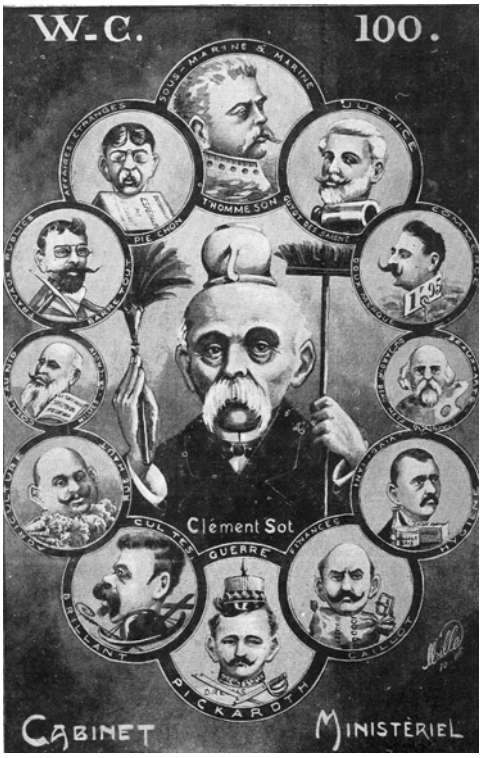

II. Une imagerie collective ou la mise en image du parlementarisme

Le cas de l'iconographie populaire proprement parlementaire semble, à bien des égards, beaucoup plus complexe à investir. D'une part, parce que les députés et les sénateurs sont beaucoup plus nombreux que les ministres, et que de ce fait, il semble bien difficile d'éditer et de commercialiser en début de législature une carte-portrait personnalisée pour chacun des parlementaires ou une carte postale unique et collective présentant l'ensemble des membres des deux

Assemblées[1]. D'autre part, parce ce que l'activité parlementaire est avant tout une œuvre répétitive de rédaction, de discussion puis de vote. Ces activités ne se prêtent pas avec autant de facilité à une évocation visuelle comme cela est le cas pour les manifestations et solennités auxquelles participe le chef de l'État. Enfin, parce que les parlementaires ne sont pas - sauf certains cas exceptionnels dont un exemple sera évoqué plus tard - des acteurs occupant le devant de la scène politique. Ils ne jouissent, pour la grande majorité, que d'une notoriété locale limitée à leur seule circonscription.

C'est peut-être pour ces trois raisons que l'iconographie populaire propose tout d'abord une illustration du « corps parlementaire » dans son ensemble. Être parlementaire, c'est avant tout faire partie d'un groupe de professionnels de la politique, c'est participer à la représentation nationale. Les cartes postales relatant la vie parlementaire peuvent donc être appréhendées dans un premier temps comme des supports d'information mis à la disposition de la communauté citoyenne, lui permettant notamment de connaître sinon de reconnaître le travail des élus de la République.

A. Le parlement entre patrimoine architectural et lieu de travail

Parmi ces images populaires, ce sont très certainement les lieux où se manifeste le pouvoir et où se prennent les décisions - le Palais Bourbon et le Palais du Luxembourg mais aussi le château de Versailles accueillant les exceptionnelles sessions du Congrès - qui bénéficient de la plus grande vulgarisation cartophile. Nombre de photographes et de maisons d'édition participent en effet à une importante production de cartes postales présentant les façades des bâtiments, mais dévoilant aussi les hémicycles, les salles de réunions et, parfois même, révélant l'intimité des bureaux parlementaires et des salons de la Chambre des députés ou du Sénat (Ill. 2). Ces cartes postales, imprimées le plus souvent en noir et blanc avant d'être colorisées pour certaines, reprennent des clichés, animés ou non, pris sous différents angles et occupent une place importante dans les séries proposées par les principaux éditeurs. Ces séries ont pour thématique

[1] René-Patrice Prudent, dit Dagron, proposera à l'Exposition universelle de 1867, un carré d'un millimètre de côté, visible grâce à une lunette grossissante et contenant les portraits des 450 députés.

générale les monuments représentatifs de la ville de Paris ou des villes comme Versailles.

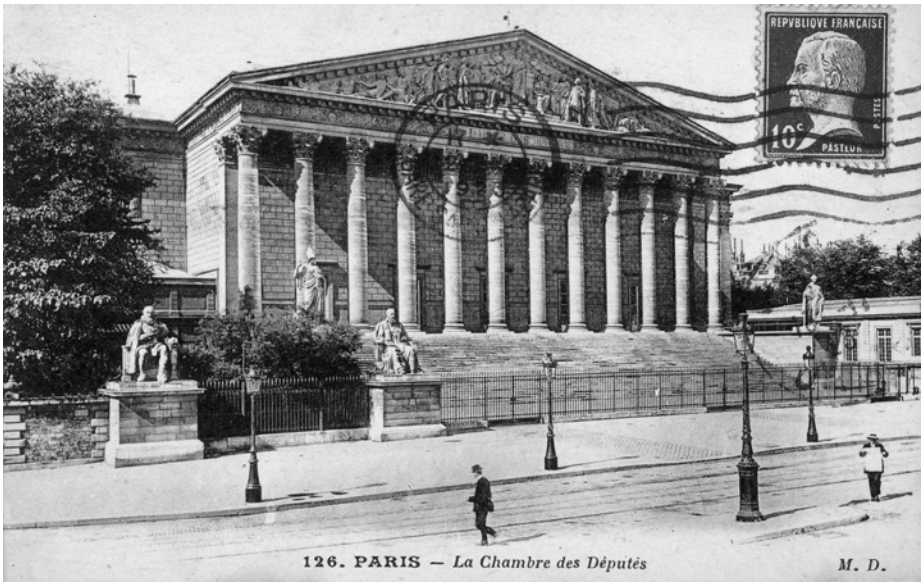

Cet ensemble hétérogène d'images se trouve ainsi à la jonction de deux imageries. D'une part, ces illustrations participent à l'évocation patrimoniale et mémorielle des monuments historiques de la ville de Paris et, dans ce cas, elles sont le plus souvent vendues comme un souvenir d'un séjour parisien pour soi ou pour ses proches. D'autre part, ces illustrations constituent, par leur sujet, une imagerie politique et républicaine des lieux de pouvoir, imagerie que l'on acquiert pour sa valeur informative sinon pour sa portée symbolique. En permettant de contextualiser le pouvoir parlementaire, elles participent à une forme d'éducation civique en permettant à chacun de visualiser les bâtiments où siègent son député, de découvrir l'hémicycle où il prend part aux débats et aux votes, d'entrevoir les salons où il reçoit ainsi que les bureaux où il rédige ses interventions.

B. Les représentations du « corps » parlementaire

Plus expressives, certaines cartes postales ne se contentent pas de proposer une présentation des principaux lieux du pouvoir photographiés en l'absence des différents protagonistes de la vie

parlementaire. Bien plus caractéristique de cette « leçon civique », l'illustration architecturale se fait parfois illustration d'actualité et/ou d'histoire et propose des scènes typiques ou des événements marquants de la vie parlementaire. On trouve en effet des séries de cartes postales où les lieux sont habités et les députés en action : une illustration propose par exemple un cliché réalisé durant le vote du 17 janvier 1906 dans la salle du Congrès de Versailles - sur laquelle l'expéditeur a noté *Élection Fallières*.

Si les parlementaires sont avant tout les artisans des travaux législatifs, ils sont aussi parfois des hommes de représentation et participent, à ce titre, à certaines des grandes cérémonies officielles. Là encore, l'iconographie populaire témoignant de ces rassemblements républicains est principalement constituée d'illustration du « corps parlementaire » plus que des individus qui le composent. C'est le cas par exemple des cartes postales éditées à l'occasion des funérailles nationales du Président Félix Faure en 1899, celles-ci proposent une vue des différentes délégations constituant l'imposant cortège officiel. Dans cette série, un exemplaire est consacré à la délégation des parlementaires, un autre aux couronnes que les députés et les sénateurs déposeront au pied du catafalque mortuaire, et un troisième aux trois présidents présents à cette cérémonies - Charles Dupuy, président du Conseil, Franck Chauveau, vice-président du Sénat et Émile Loubet, président de la République. D'autres séries seront éditées sur le même modèle à l'occasion de nombreuses solennités nationales comme les funérailles nationales des marins du cuirassé *Liberté* en octobre 1911, ou les fêtes organisées en l'honneur de Jeanne d'Arc à Orléans.

C. Tous pareils ? Les illustrations humoristiques et satiriques

Enfin, si les cartes postales sont le plus souvent illustrées d'une photographie relatant la vie parlementaire, elles sont également utilisées par de nombreux caricaturistes comme support privilégié pour éditer et vulgariser leurs œuvres. Parmi cette abondante production, les illustrations les plus nombreuses s'attachent à ridiculiser ou parodier l'ensemble des parlementaires sinon à condamner leur manière d'être et de faire de la politique.

Ce sont d'abord les cartes postales humoristiques à l'exemple d'une illustration - malheureusement anonyme - qui présente une entrevue au bord d'un chemin de campagne entre un député, reconnaissable à son chapeau melon, ses lunettes et sa serviette qu'il

maintient sous son bras, et une jeune paysanne, portant un tablier et chaussée de sabots. Les propos tenus entre ces deux protagonistes nous sont ainsi rapportés - le député pointant l'index vers son interlocutrice qui, elle, semble lui tendre affectueusement les bras : « Dites, la belle, si les femmes votaient, vous me donneriez bien votre voix ? » demande l'homme politique, question à laquelle la jeune femme répond que : « C'qu'il y a de sûr, M'sieu l'Député, c'est que j'aimerai mieux vous donner autre chose ». Ce genre d'illustration postale, dont les versions comme les tirages sont particulièrement nombreux, abandonne la considération et la dignité normalement attendues à propos du personnel parlementaire et préfère une évocation plus humoristique et parfois peu respectueuse du métier politique.

Parallèlement à ces illustrations dont le projet semble avant tout divertissant, d'autres images sont beaucoup plus explicites. En effet, les cartes postales satiriques, en abandonnant le ton humoristique pour un registre beaucoup plus acerbe et vindicatif, proposent une véritable critique du système politique. Elles reprennent, comme dans la série que le dessinateur Siny consacre aux députés, les habituelles revendications formulées contre le régime parlementaire. Ce dessinateur souligne par exemple certaines incompétences comme lorsqu'un député, déplorant que : « À la Chambre, mon pauvre ami, nous devons savoir peser nos mots, et tourner sept fois notre langue dans notre bouche, étudier nos gestes et mesurer nos paroles… », se voit répondre par son interlocuteur : « Nom d'une pipe ! C'est donc pour ça que vous n'avez pas le temps de faire autre chose ? », ou pointe l'inadéquation des décisions politiques par le biais de cette conversation entre deux amis dont l'un s'écrie : « Je ne comprends pas pourquoi ce sont les députés qui crient, puisque ce sont les électeurs qui sont écorchés » (Ill. 3).

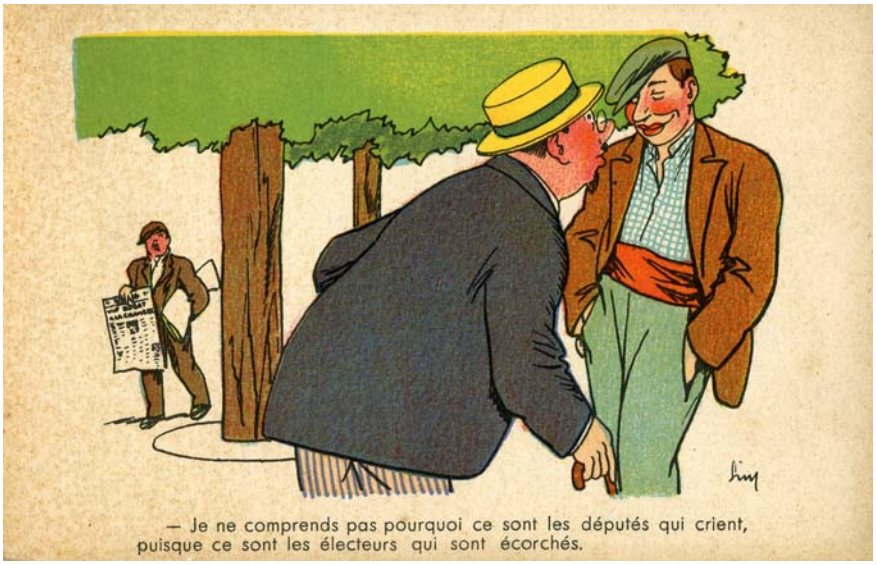

— Je ne comprends pas pourquoi ce sont les députés qui crient, puisque ce sont les électeurs qui sont écorchés.

D’autres dessinateurs sont tout aussi vindicatifs et engagés et dénoncent les dérives d’un système et les abus de son personnel. La série « Au village » du dessinateur Huchère comprend ainsi une illustration où un député demandant à un paysan : « Eh bien, mon ami, trouvez-vous que ça va mieux depuis que je suis votre représentant ? » s’entend répondre « Que v’lez vous qui vous dise, Môssieu nout’ député ? Tout ce qui q’neu o lé qu’vout’ ventre profite beun’ tandis qu’le mein m’rentre dans l’échine » (Ill. 4). De même, une carte postale de la série « Carte Rosse » dévoile la corruption latente du système politique, en représentant un député recevant chez lui un « électeur influent » qui décline le cigare qui lui est offert s’exclamant lui préférer « le bureau de tabac que vous m’aviez promis quand vous étiez candidat ».

Au Village. - *Député et Paysan*

— Eh bien, mon ami, trouvez-vous que ça va mieux depuis que je suis votre repré-entant ?
— Que v'lez vous qui vous dise, Môssieu nout' député ? Tout ce qui qu'neu o lé qu' vout' ventre profite beun' tandis qu' le mein m'rentre dans l'échine.

S'il est difficile d'affirmer que l'ensemble de ces illustrations satiriques sont conçues consciemment par leur auteur dans un but de propagande antiparlementaire - il faudrait pour cela dresser la biographie de chacun des dessinateurs et étudier plus particulièrement leurs engagements « politiques », elles permettent toutefois d'en vulgariser les principaux thèmes et les principales revendications.

III. Une imagerie individuelle ou la mise en image du parlementaire

Il existe donc une abondante production de cartes postales ayant pour thème la vie parlementaire et portant sur celle-ci un regard collectif sans chercher à individualiser les acteurs. Toutefois, à côté de cette production généraliste, de nombreuses cartes postales sont beaucoup plus personnalisées et illustrent alors la carrière d'un député ou d'un sénateur en particulier. Ainsi, l'iconographie populaire peut

également être appréhendée dans un second temps, par les rapports directs qu'elle entretient avec les acteurs de la vie parlementaire.

Parmi ces illustrations, ce sont incontestablement les portraits de députés et de sénateurs disposant d'une notoriété certaine qui connaissent la plus importante production - et en conséquence, la plus importante diffusion. C'est le cas plus particulièrement des cartes-portraits concernant les personnes les plus influentes de la politique nationale. Elles constituent dans le catalogue des principaux éditeurs de vastes séries documentaires aux noms évocateurs. Ici, ce sont « Nos hommes politiques », dont la première carte éditée en 1904 est un portrait du président de la République Émile Loubet, là « Les actes Héroïques », collection publiée durant la première guerre mondiale où l'on retrouve notamment un portrait du Sénateur Aviateur Reymond - ou « La Galerie Patriotique ». Pour les plus célèbres députés ou sénateurs, leurs portraits furent aussi insérés dans les grandes séries des cartes à collectionner à l'image de celle du pionnier de la grande distribution Félix Potin ou du chocolat Mercier.

A. Les cartes-portraits des candidats et des élus

Mais, si la production des cartes postales échappe le plus souvent aux parlementaires eux-mêmes, il arrive parfois que les députés, conscients de l'importance et de l'impact que peut avoir ce support d'information au cours d'une campagne électorale, l'utilisent à leur propre fin. En effet, être député, c'est aussi se présenter aux élections législatives et dans cette perspective, la carte postale illustrée semble proposer un support pédagogique et une arme de séduction destinée au plus grand nombre, autrement dit un objet de « propagande » performant. Par l'intermédiaire de son illustration, la carte-portrait permet au candidat de se faire connaître et de se faire reconnaître, d'offrir un support permettant à un électorat potentiel de mettre un visage sur un nom, de personnifier un programme. À travers son « frontispice », les éventuelles mentions manuscrites ou les textes imprimés au verso, la carte-portrait permet de déclarer une appartenance, de vulgariser un programme, de synthétiser une pensée politique. Mais surtout, elle reste avant tout une carte postale, c'est-à-dire un objet que l'on peut garder pour soi, partager avec des proches.

Ainsi, lors des élections législatives d'avril 1914, de nombreux candidats utiliseront la carte postale illustrée comme support de propagande électorale. Charles Lambert, candidat radical-socialiste dans l'arrondissement de Die (Drôme), proposera ainsi son portrait

sobrement légendé « Avocat à la cour d'Appel » et « Propriétaire à Châtillon-en-Diois » ; Gaston Dumesnil, candidat républicain dans la première circonscription d'Angers, accompagnera le sien de cette formule prometteuse « Avec l'assurance de tout mon dévouement » et utilisera le verso de la carte pour résumer sa vision du monde - » la République c'est la Liberté ! Je ne conçois pas, et je ne les veux pas séparées l'une de l'autre » - et proposera une courte biographie (Ill. 5). Des procédés identiques seront utilisés tout au long de la Troisième République, si bien que pour les élections législatives de 1902[1] André Berthelot se limitera à la seule mention de "*Candidat Républicain*" et apposera sa signature manuscrite au bas de son portrait, tandis que le verso de cette carte postale comportera une invitation pour une réunion politique se tenant à Épernon. Pour les élections législatives de 1936, Maurice Hergault, conseiller général et maire de Moulineaux, utilisera un procédé identique en diffusant une carte-portrait à son effigie pour annoncer sa candidature sous la liste de l'Union Républicaine et Sociale et proposer, au verso, un texte résumant son programme.

[1] André Berthelot a été député de la Seine de 1898 à 1902. L'utilisation d'une carte-portrait électorale lors de sa première campagne semblant prématurée, celle-ci doit plutôt avoir été éditée en vue de conquérir un second mandat.

En dehors de ces situations d'effervescences militantes et de concurrences électorales, les cartes-portraits sont aussi utilisées par de nombreux parlementaires comme un support de médiation entre l'homme politique et ses concitoyens et distribuées par les élus de la République pour construire un lien plus intime et plus personnel avec leurs électeurs comme avec leurs administrés. Ce sont d'abord les cartes-portraits à l'effigie d'un député ou d'un sénateur en exercice, à l'image de celle de Jacques Piou, président de l'Action Libérale Populaire et député de la Lozère qui inscrit comme légende à son portrait une maxime manuscrite synthétisant en quelques mots son programme : « *Liberté pour tous, égalité devant la loi, droit commun, amélioration du lot des travailleurs*[1] ». Ce sont ensuite les cartes postales de remerciement, éditées par les parlementaires eux-mêmes puis distribuées à leurs partisans et leurs collaborateurs les plus proches comme une marque d'amitié, de fidélité et de dévouement.

[1] Une autre carte-portrait, où Jacques Piou apparaît assis dans un fauteuil, porte comme mention manuscrite : « Liberté, droit commun, amélioration du sort des travailleurs. »

C'est par exemple le cas d'une carte postale de Frédéric de Mackau, député de l'Orne de janvier 1866 à mai 1918, dont le portrait gravé en couleur est accompagné d'une dédicace - » *À mes fidèles, souvenir reconnaissant* » - et des résultats de ses sept premières victoires électorales (Ill. 6). Ce sont enfin les « cartes de visites » illustrées d'un portrait, éditées par *La Carte postale parlementaire* et fournies à l'ensemble des parlementaires, qui, plus qu'un simple carton à en-tête, permettaient de donner à la correspondance des députés et des sénateurs une touche plus personnelle et plus familière.

B. Le député dans sa circonscription

Enfin, être parlementaire, c'est aussi parcourir sa circonscription et partir à la rencontre de ses administrés, inaugurer les nouveaux bâtiments publics et participer aux commémorations locales, recevoir parfois les ministres ou le chef d'État en visite officielle. Certaines maisons d'édition régionales profitent de ces cérémonies pour éditer

des cartes postales événementielles qui seront autant de souvenirs des épisodes de la vie politique locale. Au hasard des recherches, on retrouve ainsi une photographie d'Émile Basly, député du Pas-de-Calais, assistant à la remontée des victimes de la catastrophe minière de Courrières en 1906, un cliché du banquet offert en 1910 par Lucien Cornet, sénateur maire de Sens, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Caisse d'Épargne de sa commune, un portrait de Raymond Poincaré, sénateur de la Meuse, prononçant un discours à Mars-la-Tour en août 1910, ou un reportage sur les Journées du Diocèse de Nantes de mars 1925 dont une épreuve est consacrée à l'Évêque de Nantes et aux députés catholiques se rendant à la cathédrale Saint-Pierre. D'autres illustrent les discours d'Alfred Oberkirch, député du Bas-Rhin, ou d'Henri Groussau, député du Nord.

Ces cartes postales illustrées, diffusées le plus souvent par de petits éditeurs locaux, permettent ainsi de mettre en image les engagements des différents acteurs politiques, de conforter leur position de pouvoir à l'intérieur d'un territoire politique, d'exprimer le lien privilégié qui les unit à leurs concitoyens.

C. Un exemple particulier : Jean Jaurès

Jean Jaurès offre l'un des exemples les plus représentatif de l'iconographie populaire de la Troisième République tant la production de cartes postales ayant un lien avec sa personne ou son activité politique est abondante - proportionnelle, en quelque sorte, au rôle qu'il a tenu durant cette période.

D'une part, de nombreux portraits à son effigie sont réalisés puis édités sous la forme de cartes postales, que ce soit dans les séries des hommes illustres du monde politique ou dans celles des cartes à collectionner. Certaines, plus politiques et peut-être initiées par Jean Jaurès lui-même, sont accompagnées d'une note manuscrite à l'exemple d'un portrait de 1910 sous lequel figure cette maxime jaurésienne : « *Sans l'organisation du prolétariat, toute tactique socialiste peut être dangereuse. Par l'organisation du prolétariat, toute tactique socialiste peut être féconde* ».

D'autre part, de nombreuses cartes postales illustrent la vie quotidienne de Jean Jaurès et exposent ses engagements : on le surprend lors du procès de Rennes pour la révision du procès Dreyfus en 1909 ; on l'aperçoit à la tribune du congrès de Toulouse en 1908 ; on le distingue entouré des grévistes de Graulhet qui demandent, en

1909, la réduction de la journée de travail et la réglementation de la production mécanique ; on le remarque faisant corps avec ses partisans à Pampelonne lors de la campagne électorale de 1910 ; on le découvre haranguant la foule lors d'une conférence aux arènes de Nîmes en septembre 1912 ou lors du meeting du Pré Saint-Gervais en juillet 1914.

Enfin, ce sont certainement les caricatures diffusées sous la forme de cartes postales qui bénéficient de la plus importante diversité. Jean Jaurès y est tantôt dépeint en orateur, tantôt représenté comme l'homme de la révision du procès d'Alfred Dreyfus ou comme le défenseur de la justice sociale. Certains dessinateurs le présentent comme l'apôtre de la paix, d'autres l'accusent d'antimilitarisme et d'antipatriotisme tandis que certains, après l'épisode de l'annulation de son discours berlinois en juillet 1905, le campent comme un espion à la solde de l'Allemagne obéissant aux seuls ordres de Guillaume II. Plus intéressants encore sont les dessins d'actualité de Roberty, dont l'ensemble forme une sorte de chronique politique et parlementaire, qui illustrent minutieusement les trois dernières années de la vie de Jean Jaurès et ses différents combats, de la défense du Maroc en juin 1912 à la proposition de grève militariste en juillet 1914, en passant par son opposition à la loi des Trois ans (juillet 1913), son désaccord avec la proposition de budget (septembre 1913), l'affaire du financier Rochette (mars 1914) ou sa réélection à Carmaux (avril 1914).

Conclusion

Cette première étude de l'iconographie populaire a permis non seulement de décrypter le monde des images parlementaires, d'en saisir les principales thématiques, mais aussi de montrer que si dans la majorité des cas la production des cartes postales échappe aux hommes politiques, ceux-ci se sont également appropriés ce nouvel objet, pour un faire un document de propagande électorale. Mais cette recherche « horizontale » ne doit pas faire oublier que de nombreuses cartes postales ont effectivement servi de support à une correspondance. Elles portent au verso les mots d'un expéditeur qui a sélectionné et acheté ces illustrations si particulières pour accompagner son message, ce qui en fait de véritables objets d'étude du politique permettant d'appréhender les relations entre le monde politique et les citoyens.

Illustrations

Ill. 1 : Mille, *W-C. 100. Cabinet ministériel*, carte postale, collection YB.

Ill. 2 : Photographie anonyme, *Paris. La Chambre des députés*, Éditions M.B., carte postale, collection YB.

Ill. 3 : Siny, *Je ne comprends pas pourquoi ce sont les députés qui crient, puisque ce sont les électeurs qui sont écorchés*, carte postale, collection YB.

Ill. 4 : Huchêne, *Au village. Député et paysan*, carte postale, collection YB.

Ill. 5 : Daneau, *Carte-portrait de Gaston Dumesnil*, carte postale, collection YB.

Ill. 6 : Gravure anonyme, *Carte-portrait de Frédéric de Marckau*, carte postale, collection YB.